

## Nos ventes.

### Nous attribuons les terres acquises dans la transparence et l'équité.

Nous vendons à des candidats, privés ou publics, porteurs de projets ruraux, agricoles ou d'aménagement foncier.

Notre but est d'accompagner des projets qui s'inscrivent dans nos différentes missions d'intérêt général et dans les politiques locales.



### COMMENT GARANTIR CETTE TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ ?

1. Nous lançons un appel à candidature pour ouvrir la vente à tous les porteurs de projets potentiels.
2. Chacun peut nous contacter pour se porter acquéreur et bâtir son dossier.
3. Toutes les candidatures sont présentées et examinées par le comité technique départemental (placé sous le contrôle du conseil d'administration et des représentants de l'Etat). Ce comité est consultatif et émet des avis motivés.
4. Le candidat retenu doit être agréé par nos deux commissaires du gouvernement.
5. Nos opérations sont systématiquement assorties d'un cahier des charges permettant le suivi du projet du candidat à long terme en cohérence avec les politiques publiques.

### QU'EST-CE QU'UN COMITÉ TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL ?

Le comité technique départemental est le parlement du foncier. Dans chaque département, il est composé d'une quinzaine à une trentaine de membres représentant l'agriculture, l'administration, le monde économique, l'environnement, les collectivités territoriales...

#### Le comité émet un avis sur les projets des candidats en respectant des critères précis :

- ✓ Les priorités légales et les politiques publiques comme par exemples l'installation des agriculteurs, l'intérêt économique social et environnemental de l'opération.
- ✓ le projet et son porteur comme par exemples sa capacité financière d'acquérir le bien et de le gérer, ses compétences professionnelles, les emplois créés...



Nous veillons sur le marché foncier pour assurer son équité.

## Nos engagements.

### POUR LE PORTEUR DE PROJETS

- ✓ Une égalité des chances (appel à candidatures ouvert à tous)
- ✓ Un accompagnement de A à Z (accueil, écoute, suivi)
- ✓ Un traitement équitable (tous les dossiers sont étudiés)
- ✓ Une sécurité juridique
- ✓ Des solutions personnalisées
- ✓ La garantie d'un prix juste et identique pour chacun



### POUR LA COLLECTIVITÉ

- ✓ Une mise à disposition d'outils d'aide à la décision ([www.vigifoncier.fr](http://www.vigifoncier.fr))
- ✓ Une médiation et concertation avec le monde agricole et les autres acteurs des territoires
- ✓ Des installations d'actifs en milieu rural et périurbain développant le tissu économique
- ✓ Un accompagnement en ingénierie
- ✓ Des projets privés et publics sur les territoires, dans le respect de l'intérêt général

### POUR LES CITOYENS

La préservation de :

- ✓ l'agriculture, dynamique et diversifiée
- ✓ l'autonomie alimentaire de la nation (qualité et proximité de l'alimentation)
- ✓ l'économie locale (création d'emplois, installation de porteurs de projets ruraux et périurbains, d'infrastructures...)
- ✓ l'environnement, des ressources naturelles, du sol, de la biodiversité et des paysages

### Plus d'infos ?

Rendez-vous sur notre site internet !

- ✓ [safer-aura.fr](http://safer-aura.fr)
- ✓ [proprietes-rurales.com](http://proprietes-rurales.com)
- ✓ [le-prix-des-terres.fr](http://le-prix-des-terres.fr)
- ✓ [vigifoncier.fr](http://vigifoncier.fr)

Et sur nos réseaux sociaux !



Conception, réalisation :  
Service communication de la Safer AuRA  
AGRAPOLE - 23, rue Jean Baldassini  
69364 LYON Cedex 07

Photos :  
© Adobe Stock, © Karim Brusseleers  
© V. Tiphine/Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme



SOCIÉTÉ  
D'AMÉNAGEMENT FONCIER  
ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL

# Nous sommes la Safer AuRA.



Nous sommes présents dans chaque département pour contribuer à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain.

Nous créons des liens et sommes partenaires de tous les acteurs de la terre, utiles à ceux qui la cultivent, ceux qui y élèvent la vie, ceux qui la façonnent, ceux qui l'habitent.

## Notre statut.

Les Safer sont nées d'une volonté partagée des pouvoirs publics et des acteurs du territoire en 1960.

Elles sont des Sociétés Anonymes de droit privé sans but lucratif, en charge de missions de service public, et sous la tutelle des ministères de l'agriculture et des finances.

Aujourd'hui, nous sommes 17 Safer régionales en France métropolitaine et dans les Dom qui adhèrent toutes à la Fédération Nationale des Safer dont le siège est à Paris.

Notre gouvernance permet d'assurer un débat entre tous les acteurs ruraux et périurbains pour prendre des décisions partagées.

## Notre réseau.

### NOS PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



### NOS PARTENAIRES SUR LE TERRAIN

Élus, Collectivités, Chambres d'agriculture, Notaires, Associations...

## Notre gouvernance.

Pour répondre à l'évolution du monde agricole, rural et périurbain et garantir l'intérêt général, notre gouvernance a été réformée par la loi régulièrement.

Dans chaque Safer, le conseil d'administration se compose de trois collèges équilibrés en nombre :

- ✓ toutes les organisations professionnelles agricoles représentatives,
- ✓ les collectivités territoriales,
- ✓ les autres acteurs du territoire rural.

Les comités techniques consultatifs réunissent tous les acteurs locaux de l'espace rural pour intégrer les enjeux de notre environnement et les spécificités de chaque territoire.

Cette composition large et représentative est la force de notre groupe et assure son intégrité. **Dans le cadre de ces instances, toutes les décisions sont prises de façon collégiale puis validées par l'État.**

## Nos défis.

Plus que jamais, la Terre est au cœur de nos enjeux et de nos engagements.

Nous partageons nos valeurs avec tous les acteurs du changement sur notre territoire et sommes conscients que c'est en collaborant avec tous que nous atteindrons ces objectifs : porteurs de projets privés et publics, organisations professionnelles agricoles, acteurs de l'environnement, collectivités, notaires, agents immobiliers... Tous ensemble pour l'avenir de notre belle région.

## Notre programme stratégique (PPAS\*).

\*Programme Pluriannuel d'Activité de la Safer

Engagés pour notre terroir, nos producteurs et nos habitants, nous menons chaque jour à vos côtés les missions d'intérêt général qui nous sont confiées :

- Dynamiser l'agriculture et la forêt
- Accompagner le développement économique local
- Participer à la protection de l'environnement
- Assurer la transparence du marché foncier rural

Nous avons défini ensemble nos priorités pour les 7 prochaines années. Un horizon commun pour accompagner et rassembler tous ceux qui font vivre notre territoire.

Nos priorités se déclinent en 3 axes :

### 1 RESSOURCES CLIMAT

Nous préservons les ressources et contribuons à la transition écologique et climatique

### 2 ÉCONOMIE ALIMENTATION

Nous agissons pour le développement économique des territoires et sécurisons le potentiel alimentaire local

### 3 VITALITÉ MÉDIATION

Nous contribuons à la vitalité des territoires et à la médiation des usages



## Nos actions.

Notre rôle est d'accompagner l'ensemble des porteurs de projet en milieu rural et périurbain. Nous protégeons notre agriculture, notre environnement, notre économie en concertation avec les acteurs locaux, l'Etat et les collectivités territoriales.

Nous conseillons, accompagnons, sécurisons les porteurs de projet privés et publics dans leurs transactions foncières.

Aux côtés des collectivités, nous concrétisons avec elles leurs projets : renouvellement des générations, plan local d'urbanisme, projet alimentaire territorial, ... Nous les aidons à concilier les souhaits de leurs administrés et les exigences collectives.



## Nos achats.

1 700

porteurs de projets accompagnés par an\*

Nous achetons à l'amiable des biens ruraux, des terres, des exploitations agricoles et forestières dans le but de les revendre. Cette démarche amiable est notre principal moyen d'acquisition.



**COMMENT ?** Les propriétaires de biens bâtis ou non, agriculteurs, opérateurs privés ou publics, notaires et collectivités vendeurs nous contactent directement pour connaître le prix, les conditions de vente et nous demandent de les accompagner dans cette démarche.

58 000

informations de vente traitées annuellement\*

Les notaires nous informent de tous les projets de vente de biens ruraux, agricoles et forestiers. C'est une obligation légale. Nous disposons alors d'un droit de préemption. Nous utilisons ce droit en toute transparence pour orienter le foncier, réguler les prix, protéger l'agriculture et l'environnement **au bénéfice des collectivités, opérateurs publics, agriculteurs, citoyens.**



**COMMENT ?** C'est une prérogative de politique publique justifiée par nos missions d'intérêt général. **Elle est très contrôlée.** Nous devons, pour les préemptions, avoir l'autorisation de nos deux commissaires du gouvernement, représentants des ministères en charge de l'agriculture et des finances.

\*moyenne triennale



ENSEMBLE  
DEMAIN.